



Objectifs de la 1^{ère} Rencontre Float Tube Bas en Basset

Promouvoir la pêche aux leurres et ses évolutions au grand public et aux médias.

Faire connaître les étangs de Bas en Basset.

Estimer la capturabilité des carnassiers sur cet l'Etang Violet en parallèle avec le concours au vifs (Etang Rose)

Préparer une éventuelle compétition AFCPL en Float tube sur le département pour l'année 2012-2013.

Règlement 2011

1. La Compétition se déroulera uniquement en float-tube, la propulsion s'effectuera avec des palmes (moteur interdit).
2. Seule la pêche aux leurres est autorisée.
3. Il s'agit d'une épreuve individuelle.
4. Les compétiteurs doivent détenir une carte de pêche valide pour pêcher dans le département de la Haute Loire et seront limités au nombre de 20 participants.
5. La compétition est régie par le présent règlement qui s'adresse à tous les concurrents.
6. Les participants devront être en règle avec leur propre assurance, La Fédération de Pêche de Haute-Loire et l'AAPPMA de Bas en Basset déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.

ORGANISATION

1. Comité d'organisation : il est constitué des membres de la Fédération de Pêche de Haute-Loire (salariés et Président)
2. Bateaux de contrôle et d'organisation : Les commissaires auront à leurs dispositions des bateaux de contrôle nécessaires pour garantir un bon déroulement sportif de la compétition. Ces bateaux seront signalisés.
3. Briefing : Le briefing aura lieu le samedi 2 juillet à 6h sur l'Etang Violet, les participants devront assister à ce briefing.
4. La compétition se déroule en une manche de 7 heures, elle se déroulera sur un des étangs de Bas en Basset (violet)
5. Les participants s'engagent à ne pas pêcher sur le site avant la rencontre.

DEROULEMENT

1. La compétition se déroulera sur l'intégralité de l'Etang Violet. Les horaires seront à redéfinir. Un commissaire présent au point de ramassage pourra mesurer les poissons.
2. Le port du gilet de sauvetage est vivement recommandé, **obligatoire pour les mineurs. Les mineurs devront avoir avec eux l'autorisation parentale pour participer à l'épreuve.**

3. Seule la navigation en float-tube est autorisée, le déplacement à pied est autorisé en suivant les chemins publics, mais la pêche ne peut s'effectuer qu'en float-tube. Le déplacement est interdit sur les trottoirs et dans les rues sous peine de disqualification.

4. A l'intérieur des limites de pêche, les float-tubes pourront aller et venir librement à condition de maintenir une distance d'au moins 10 mètres par rapport aux autres float-tubes.

5. La pêche à la traîne est strictement interdite.

6. Il est interdit de sortir de la zone de pêche sous peine d'être disqualifié.

7. Il est demandé la plus grande courtoisie envers les commissaires, les membres de l'organisation, les propriétaires riverains, et les autres pêcheurs (la pêche n'étant pas fermée aux autres pêcheurs sur le parcours de la compétition).

8. L'organisation se réserve le droit de déplacer la zone de la compétition, ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

EQUIPEMENT ET LEURRES

1. La compétition se déroule exclusivement au lancer aux leurres, ou à la mouche, dans toutes ses variantes.

2. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne.

3. Seuls les leurres artificiels sont autorisés

4. Il est permis d'utiliser des arômes, huiles ou essences artificiels uniquement pour imprégner les leurres.

CONTROLE HORAIRES

1. La durée de la manche est de 7 heures, l'heure de départ est à 7 heures, fin de la manche à 14h

2. Le départ est donné à l'Etang Violet A la fin de l'épreuve à 14h la pêche s'arrête. A la fin de la manche les compétiteurs reviennent à leur rythme à la base, soit à pied, soit en float tube, soit en véhicule (point de ramassage).

SANCTIONS

Infraction graves : Retrait de 50 PTS :

- Présenter des poissons morts ou blessés.
- Donner des poissons à un autre pêcheur.
- Prendre des poissons par un autre moyen que ceux décrits dans le présent règlement.

COMPTAGE DES POINTS

· 1 point par cm. Total après retrait éventuel des points de sanction.

· Seuls les brochets, perches, sandres et silures seront comptabilisés.

· Mailles : Brochet : 50 CM, Perche : 20 CM, Sandre : 40 CM, Silure : 50 CM

· En cas d'égalité les pêcheurs seront départagés par la taille du poisson : le plus gros poisson donne l'avantage au pêcheur.

A défaut de prises maillées sur l'ensemble l'open, ce seront les prises non maillées et comptabilisées.

Tous les poissons devront être remis à l'eau !!



**BULLETIN D'INSCRIPTION A L'OPEN FLOAT TUBE A BAS EN BASSET
LE 02 JUILLET 2011**

(A RETOURNER PAR COURRIER)

NOM, Prénom :

Adresse :

Tel. :

Age :

- je souhaite participer à l'Open Float Tube
- je joins un chèque de **15 €** (libellé à l'ordre de l'AAPPMA « La Gaule Bassoise ») afin de valider mon inscription
- je joins un chèque de **10€** (libellé à l'ordre de l'AAPPMA « La Gaule Bassoise ») si je souhaite avoir un plateau repas pour midi

Bulletin à retourner **impérativement avant le 24 Juin 2011** à :

L'AAPPMA
« La Gaule Bassoise »

M.NICOLITSIS Serge
La Roche
43210 BAS EN BASSET
